

PROCES –VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2018

L'an Deux Mil dix-huit le 31 Août à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACOEUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Août 2018

Présents : M. LACOEUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / M. EDRICH / M. FOUCAUD / Mme GIROUX-MALLOT / Mme MALTAT-YAMEOGO / Mme DECELLE.

Absents : Mme COLLIGNON / Mme LE FLOCH.

Secrétaire de séance : Mme GIROUX-MALLOT.

PROPOSITION D'UN CONTRAT DE SURVEILLANCE PAR UN AGENT DE SECURITE POUR L'ENTREE ET LA SORTIE DES ECOLES :

A compter du 3 septembre et pour une période d'essai durant le 1^{er} trimestre scolaire, un agent de sécurité de la Société Sécurit Dog Man assurera la circulation et la sécurité dans la Rue de l'Hôtel de Ville, 1 heure le matin et 1 heure le soir à l'entrée et à la sortie des classes du groupe scolaire Emile Marchoux.

PROPOSITION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DES SITES INTERNET MAIRIE ET ABBAYE :

Pour assurer le suivi et la maintenance des 2 sites internet de la Mairie et de l'Abbaye, un contrat de maintenance sera signé avec M. GRIVET Eric représentant l'Agence Maginéo.

AVIS SUR LE RATTACHEMENT A LA CDC DU ROUILLACAIS DE LA NOUVELLE COMMUNE SUITE A LA FUSION DES COMMUNES DE MONS ET DE VERDILLE :

Par 5 voix pour, 4 abstentions et une voix contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable au rattachement de la nouvelle commune Mons -Verdille à la CDC du Rouillacais.

CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE NAUTILIS POUR LA PRATIQUE DE LA NATATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Dans le cadre de la pratique de la natation scolaire, pour l'année 2018/2019, les enfants des classes de CP et CM2 bénéficieront de 10 séances au Centre Nautilus du 10/12/2018 au 18/03/2019.

AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE CALITOM :

Le rapport d'activité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2017 produit par CALITOM est approuvé à l'unanimité.
Ce document est consultable sur le site internet www.calitom.com.

NOMINATION DE RUES :

Dans le village de la Bernarde les 2 rues seront nommées, Route de Xambes et Rue de la Brune. L'unique maison située à droite de la route de Mansle après le carrefour de la Route de Xambes portera le nom du lieu-dit « Pré de Guyot »